

Nice, une ville plus sûre



Lundi 8 mars 2010

Inauguration du nouveau Centre de Supervision Urbain

5/7 place du Général de Gaulle

En présence de **Christian Estrosi**, Ministre chargé de l'Industrie,
Maire de Nice, Président de Nice Côte d'Azur

& **Eric Ciotti**

Député, Président du Conseil général des Alpes-Maritimes

Contacts presse :

Ville de Nice / Nice Côte d'Azur

Pauline Detourbet – 06 27 33 71 68

Alessandra Pope – 06 08 35 84 28

Conseil Général des Alpes-Maritimes

Eric Doré – 04 97 18 74 74

Emmanuelle Donnet – 06 88 41 48 24

Sommaire

Ville de Nice / Nice Côte d'Azur

Introduction

Quelle politique pour une ville plus sûre ? p. 4

Une nouvelle étape dans la lutte contre la délinquance p. 5

Pourquoi un centre de supervision urbain

Emploi et accessibilité

Formation

Coût

Un dispositif bénéficiant des dernières avancées technologiques p. 7

Le déploiement des caméras de vidéoprotection p. 8

D'ores et déjà des résultats

Conseil Général des Alpes-Maritimes

Politique du Conseil Général en matière de sécurité p. 9

Les équipements de sécurité p. 11

La prévention de la violence et la sécurité dans les collèges p. 12

Introduction

La Sécurité au service de la Liberté

L'ambitieuse politique en matière de sécurité voulue par Christian Estrosi, Ministre chargé de l'Industrie, Maire de Nice, Président de Nice Côte d'Azur, permet aujourd'hui à la Ville de Nice d'afficher une baisse significative de la délinquance de plus de 7% (comparatif établi entre les mois de janvier 2009 et 2010).

Cette mobilisation pour une lutte constante contre l'insécurité, sera renforcée dès demain par la mise en service du Centre de Supervision Urbain de nouvelle génération.

Cet outil, installé en cœur de ville, au sein du futur hôtel de police municipale, permet dès aujourd'hui de piloter 250 caméras et plus de 600 caméras d'ici la fin de l'année.

Avec ces moyens modernes, alliés à la géo-localisation de toutes les patrouilles, **Nice devient la ville la mieux équipée de France**, servie par des effectifs de policiers municipaux en hausse constante, permettant ainsi d'améliorer la sécurité des niçois.

L'approche mise en œuvre dans le cadre de ce programme est globale puisqu'elle inclut les besoins de la police nationale, de la police municipale, des différents services municipaux comme la Direction de la Circulation pour la sécurité routière, du Conseil Général des Alpes-Maritimes (entrée des Collèges) et des conseils de quartier.



Quelle politique pour une ville plus sûre ?

- Un **fonctionnement 24h/24 et 7j/7** et le redéploiement des effectifs de police en **cinq postes de police de quartiers**, avec l'ouverture prochaine d'un nouveau poste au Nord, avenue Cernuschi et d'un poste au sein du Centre opérationnel du tramway.
- Le **renforcement de la collaboration entre la Police Nationale et la Police Municipale** (signature d'une convention, en date du 18 juin 2009).
- Et la signature du nouveau **Contrat Local de Sécurité**, le 17 juillet 2009.
- Le **recrutement de 100 agents supplémentaires**, qui viendront rejoindre les effectifs de la **1^{ère} police municipale de France**, pour atteindre **380 agents en 2011** (déjà 50 recrutement en 2009, soit 335 policiers aujourd'hui).
- 150 agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et **228 Papis et Mamies Trafic** au service de la population.
- La **spécialisation des équipes en différentes brigades** : Brigade verte, brigade nautique, brigade équestre, l'unité de sécurité des transports urbains (STU)...
- L'extension du réseau de vidéoprotection avec l'acquisition de **300 caméras supplémentaires** pour porter le parc à **plus de 624 caméras en 2010**, soit :
 - o 520 caméras sur le domaine public,
 - o 32 caméras aux abords des collèges (Conseil Général 06),
 - o 30 caméras dans les cimetières,
 - o 42 caméras sur le réseau de transport (tramway notamment).



Une nouvelle étape dans la lutte contre la délinquance

Pourquoi un Centre de Supervision Urbain ?

Le Centre de Supervision Urbain va **permettre à la police municipale d'intervenir plus vite et plus efficacement** en faveur des citoyens en difficulté, car **les effectifs de police seront regroupés : 200 policiers en cœur de ville.**

Ce poste de commandement opérationnel high tech est muni :

- **d'une salle de supervision** équipée de 14 écrans partageables, avec 6 opérateurs,
- **d'une salle de commandement**, équipée en géo-localisation, de 8 écrans partageables avec 4 opérateurs,
- **d'un centre d'appel téléphonique** (2 opérateurs),
- **d'une salle de décision** équipée de visio-conférence, conférence téléphonique et renvoi des images,
- **d'une salle de consultation des images** (police judiciaire) qui centralise toutes les images vidéos, les appels du PC radio et les positionnements géographiques des patrouilles de police municipale.

Grâce à la géo-localisation des effectifs, à pied ou dans des véhicules, plus de 80 patrouilles seront visibles en instantané.

- 26 véhicules, 16 motos et 310 piétons équipés et localisés par GPS en temps réel, sur Système d'Information Géographique (SIG), archivages et rapports historiques possibles, tableaux de bords, accès par internet...

Pour plus d'efficacité...

Nos images sont transférées vers la Direction départementale de la Sécurité Publique, la Gendarmerie, le Service Régional Police Judiciaire et la Brigade de répression des actions violentes, BRAV.

Emploi et Accessibilité...

- **50 personnes** dont 10 personnes handicapées (PMR), bénéficiant de mobilier adapté, **sont en charge du fonctionnement du Centre de Supervision Urbain** et assureront **la coordination renforcée avec la police d'Etat**.
- En partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). **En 2009, la Ville de Nice comptait parmi les rares collectivités publiques à avoir atteint le taux exigé par la loi (6%). Nice étant à un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 6,32% soit 477 agents.**

Formation

- Afin d'adopter un comportement professionnel d'analyse et de traitement de l'information, les opérateurs suivent une formation spécifique :
 - o formation technique et pratique (45 jours) (par l'entreprise),
 - o formation spécifique agréée par le Ministère de l'Intérieur (10 jours).

Coût

- Le montant de ces équipements est de 6.4 M€ pour la Ville de Nice,
- La Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur a participé à hauteur de 1.2 M€,
- En outre, la Ville de Nice est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, pour un montant, en 2009, de 300.000 €. Une demande a été faite pour l'année 2010 (1 700.000 euros au titre du FIPD),
- La participation du Conseil Général des Alpes-Maritimes est de 1.100.000 €



Un dispositif bénéficiant des dernières avancées technologiques

Le dispositif de vidéo protection mis en place, c'est :

- **28 écrans LCD 52"** 16/9^{ème},
- **20 écrans 22"** de dernière génération,
- Il prévoit le renvoi de 16 images pour 4 écrans : au total, il sera techniquement possible d'**afficher en simultané 112 caméras**,
- **La qualité de l'image** est très nettement accrue par la résolution (450.000 pixels), la qualité de l'encodage, mais aussi par le nombre d'images/seconde (25),
- **Plus de 90% des caméras sont de type « Zoom »**, reconnues comme étant les plus adaptées à la vidéo protection, et capable de rotation à 360°,
- **Un réseau de fibre optique** de dernière génération. Il s'agit de la dernière évolution technique en matière de réseaux.
- **Un transfert des flux vidéo ultra performant**. Chacune des caméras est commandée par voie électronique, avec des remontées d'alerte, une télégestion (pilotage à distance, pré-programmation).
- **Un logiciel d'exploitation de vidéo protection** complété de modules de VSI (Vidéo Surveillance Intelligente).
- **Le stockage des données sous 10 jours** (l'extraction des données est subordonnée à une commission rogatoire du procureur de la république.)
- Les données extraites sont **encryptées** selon une clef de chiffrement unique et propre à chaque demande.
- **Le dispositif installé est doublé** et très performant : il bénéficie de 2 salles de stockages (2 x 240 Téraoctets).



Le déploiement des caméras de vidéo protection

Etat des caméras existantes > 282 caméras déjà installées :

- 170 destinées à la sécurité (dont 30 dans cimetières),
- 80 à la circulation routière,
- 32 caméras collèges (Conseil général 06),

Dans les mois à venir > 342 caméras supplémentaires :

- Phase 1 : étude (en cours, depuis début janvier 2010),
- Phase 2: installation de 100 caméras de vidéo protection (fin avril 2010),
- Phase 3: installation de 200 caméras de vidéo protection supplémentaires, réalisation prévue le dernier trimestre 2010 et raccordement avec les 42 caméras « filtrées » de ST2N.

Couvrir l'ensemble de la commune :

- Aux endroits les plus sensibles,
- Autour des écoles et des installations sportives, raccordement d'une trentaine de caméras du Conseil Général autour des collèges),
- Dans les parcs et jardins non encore couverts, dans les cimetières.

Avec un tel dispositif, Nice sera la ville la mieux équipée de France :

- Paris : 1 caméra pour 2.000 habitants,
- Nice : 1 caméra pour 600 habitants.

D'ores et déjà des résultats

De nombreuses infractions sont relevées grâce au visionnage des caméras. Par exemple, en août 2009, 48 vols et dégradations de Vélos Bleus ont été repérés par caméra.

C'est une aide judiciaire indispensable pour les enquêteurs de la police nationale ou de la gendarmerie.

Les interpellations par la Police Municipale ont vu leur chiffre augmenter de **33% en 2009**, soit 1.840 interpellations en 2009 contre 1.380 en 2008.



Politique du Conseil Général en matière de sécurité

Achats pour la Police et la Gendarmerie

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes fournit depuis 2005 des équipements de pointe à la **Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)** ainsi qu'aux différents services de Police ou de Gendarmerie afin de lutter toujours mieux contre la délinquance.

C'est ainsi qu'au titre de la protection de l'enfance, des salles d'audition de mineurs ont été équipées ou encore qu'au titre de la lutte contre le vol à la portière et de la lutte contre la délinquance, des matériels de poursuite, de photographie ou d'enregistrement vidéo à distance ont été fournis.

Plus récemment, **Eric Ciotti**, Député, Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, a souhaité la mise à disposition de la police scientifique de matériels très spécialisés, tels qu'un « crimescope », pour la détection d'indices sur les scènes de crime ou encore un système de surveillance vidéo à distance avec transmission numérique longue distance.

Ces différentes contributions ont participé à la diminution significative des vols à la portière dans notre département avec une baisse de 79 % depuis 2005 au sein de la circonscription de Sécurité publique de Nice.

Afin de continuer à doter les services de Police et de Gendarmerie de matériels destinés à renforcer leur efficacité et pour participer aux programmes de vidéo protection proposés par la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, le Conseil Général des Alpes-Maritimes y consacrerait un investissement d'environ **500 000 € en 2010**.

1. LUTTE CONTRE LE VOL À LA PORTIÈRE ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Le Conseil Général a attribué 224.000 € de matériel à la DDSP depuis 2007.

2. PROTECTION DE L'ENFANCE

En 2005, le Conseil Général a mis à la disposition de la DDSP, de la Gendarmerie et de l'hôpital, du matériel audiovisuel pour **l'enregistrement des auditions des mineurs victimes**. Ce matériel sera **renouvelé en 2010 pour un montant de 9 258 €**.

En 2008, sont installés à la Gendarmerie (caserne Filley à Nice, brigade de « prévention de la délinquance juvénile ») des mobiliers et matériels **d'un coût total de 4 180 €**.

3. AUTRES MESURES

En 2004, le Conseil Général a remis à la Gendarmerie 2 motocyclettes 400 cm³ pour la prévention des incendies dans les espaces boisés, pour **un coût de 11 273€**.

En 2009, c'est la Gendarmerie de Saint-Etienne-de-Tinée qui bénéficie de 10 VTT pour la surveillance terrestre de la haute vallée de la Tinée pour **un montant de 4 282 €**.

72 967 € ont été attribués pour l'équipement mobilier des gendarmeries de : Mandelieu (35 907 €), Saint-Martin-du-Var (10 549 €), Levens (8 877 €) et Contes (17 634 €).

Coût total des équipements mis à la disposition de la Gendarmerie : 102 000 €.

LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Le Conseil général a décidé de subventionner les projets des communes concernant la mise en place d'équipements de sécurité et de protection des personnes.

Les équipements pris en compte vont de la construction des postes de police municipale (ou réhabilitation de locaux existants) à l'acquisition de matériels de sécurité tels que :

- armes,
- gilets pare-balles,
- armoires fortes (pour le stockage des armes),
- ethylo-test,
- radars mobiles,
- véhicules pour la police municipale (voiture, moto, y compris radio, girophare, peinture des inscriptions obligatoires),
- installation de systèmes de vidéo protection (demande la plus importante).

Sont exclus les équipements non liés à la sécurité directe (informatique, mobilier de bureau, uniformes).

Depuis la mise en place de cette politique, **3 203 098 €** de subventions ont été accordées. Pour l'année 2009, 19 projets ont été subventionnés pour un montant total de 511 316 €, les dépenses relatives à ces opérations s'élevant à 2 854 038 € HT. Actuellement, 28 demandes de subventions sont en cours d'instruction.

LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET LA SÉCURITÉ DANS LES COLLÈGES

Le Département met en œuvre les différents dispositifs :

- Un premier portique de **sécurité portable** et des détecteurs de métaux articulés et pliables sont à la disposition des établissements qui en font la demande.
- **Les efforts d'équipement en système de vidéo protection sont poursuivis** afin de parfaire le maillage existant et, éventuellement, d'interconnecter la vidéo protection extérieure des collèges avec les forces de l'ordre. 27 nouvelles caméras sont venues compléter le dispositif existant, ce qui a amené le nombre total des caméras installées en fin 2009 à 384, réparties sur 65 collèges publics. L'installation se poursuivra en 2010 dans les collèges des Alpes-Maritimes avec une prévision d'une trentaine de nouvelles caméras suivant les demandes émises par les Conseils d'Administration des établissements.

Les 19 collèges de Nice sont tous équipés de systèmes de vidéosurveillance, totalisant 121 caméras : L'Archet, Alphonse Daudet, Raoul Dufy, Victor Dury, Jean-Henri Fabre, Roland Garros, Jean Giono, Maurice Jaubert, Henri Matisse, Frédéric Mistral, Louis Nucéra, Parc Impérial, Port Lympia, Antoine Risso, Jules Romain, Jean Rostand, Ségurane, Valéri, Vernier.

- **La convention de coopération pour la prévention et le signalement des infractions pénales commises en milieu scolaire** est en vigueur depuis novembre 2005 et rassemble tous les partenaires concernés (Conseil Général, Education Nationale, justice, gendarmerie, police, protection judiciaire de la jeunesse et DDASS).

Le Département a demandé que les amendements suivants y soient ajoutés :

- Acter la généralisation de l'expérimentation entreprise au cours de la présente année scolaire visant à l'élaboration de diagnostic de sécurité partagé dans l'ensemble des collèges des Alpes-Maritimes,
- Désigner un policier ou un gendarme référant pour chacun des 90 collèges publics et privés.

Dans le cadre du dispositif de prévention spécialisée (mission obligatoire du Conseil Général dans le domaine de la protection de l'enfance) **le Département a demandé à ses équipes de rendre prioritaires les interventions aux abords des collèges, la lutte contre l'absentéisme et le rétablissement du lien social entre les familles, les élèves et le collègue.**

La Direction de la Santé et des Solidarités travaille également avec les associations de prévention afin que celles-ci orientent plus spécifiquement leur action aux abords des collèges.